

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE Session 2023

LIVRET POUR CANDIDATS INDIVIDUELS –GRAND PUBLIC

Ce livret concerne :

- les candidats individuels
- les candidats relevant de l'enseignement à distance et ayant plus de 18 ans dans l'année de l'examen

SOMMAIRE :

- 1 – Le calendrier des dates importantes de la session
- 2 – Les dispenses d'épreuves
- 3 – Les modalités d'inscription
- 4 – Les périodes de formation en milieu professionnel et/ou d'expérience professionnelle à effectuer
- 5 – Le déroulement des épreuves professionnelles
- 6 – L'attestation PFMP (attestation de stage / expérience professionnelle)
- 7 – Le justificatif de situation pour les employés à domicile (avec agrément d'un organisme de prestation de garde d'enfants à domicile)

TEXTES REGLEMENTAIRES

L'arrêté du 22 février 2017 modifié par l'**arrêté du 30 novembre 2020** portant création du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) contient toutes les informations indispensables concernant le CAP AEPE (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) et est disponible à cette adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/W39NfvBthluNFlajK9hjbNikVJ09SgPYAeEnHhKkTE=/JOE_TEXT

L'épreuve du « chef d'œuvre » instaurée pour les CAP ne concerne pas les candidats individuels, pas les candidats en enseignement à distance.

1 – CALENDRIER RECAPITULATIF DE LA SESSION

<p>du 18 octobre 2022 10h au 21 novembre 2022 17h</p>	<p>Pré-inscription des candidats à l'adresse suivante : www.ac-orleans-tours.fr (rubrique Sclolarité/Etudes, Examens puis cliquer sur CAP), pour les candidats résidant dans l'un des départements de l'académie d'Orléans-Tours.</p>
<p>Jusqu'au 2 décembre 2022</p>	<p>Le ou la candidate imprime, vérifie, <u>date et signe le récapitulatif de candidature.</u> Le transmet, par courrier avec accusé de réception au Rectorat accompagné des pièces justificatives demandées sur le document (annexe au récapitulatif)</p> <p><i>Passée cette date, les candidats n'ayant pas renvoyé leur récapitulatif de candidature ne seront pas autorisés à passer les épreuves de la session 2023.</i></p>
<p>31 mars 2023</p>	<p>Dernier délai pour envoyer l'annexe PFMP (+ justificatifs mentionnés) pour les candidats inscrits aux épreuves professionnelles, par courrier avec accusé de réception.</p> <p><u>Les stages et expériences professionnelles devront être terminés avant cette date.</u></p> <p><i>Passée cette date, les candidats n'ayant envoyé aucun document ne seront pas autorisés à se présenter aux épreuves correspondantes.</i></p>
<p>A partir du 15 avril 2023</p>	<p>La division des examens prévoit d'envoyer des convocations par courrier, à l'adresse postale des candidat(e)s. Les convocations seront à la disposition des candidat(e)s dans l'espace personnel Cyclades <i>Dans le cas de non-conformité, les candidat(e)s ne seront pas autorisé(e)s à se présenter aux épreuves correspondantes.</i></p>
<p>Entre mi-avril et fin juin 2023 (à titre indicatif)</p>	<p>Déroulement des épreuves</p>
<p>2è semaine de juillet 2023</p>	<p>Publication des résultats</p>

2 – DISPENSES D'ÉPREUVES - CAP AEPE

Epreuves générales :

Les dispenses des épreuves générales sont détaillées dans la notice d'inscription générale des CAP sur www.ac-orleans-tours.fr (Scolarité/Etudes, Examens puis cliquer sur CAP) et réglementées par l'arrêté suivant : <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo010426/MENE0100828C.htm>. **L'épreuve de Prévention Santé .Environnement est une épreuve générale.** Les candidats titulaires d'un diplôme professionnel (BEP/BEPA/CAP/CAPA/BCP) peuvent être dispensés sur **demande et au moment de la pré-inscription. Les candidats peuvent s'inscrire au moment de leur pré-inscription afin de passer l'épreuve.**

Epreuves professionnelles : Les candidats titulaires des diplômes suivants peuvent prétendre aux dispenses suivantes (arrêté du 30 novembre 2020) :

Epreuves du CAP AEPE	CP de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » <i>Obtenu à partir de 2000</i>	Titre Assistant (e) de vie aux familles <i>Obtenu à partir de 2003</i>	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes <i>Obtenu à partir de 2013 jusqu'à 2020</i>	CAP Services aux personnes et vente en espace rural <i>Obtenu à partir de 2017</i>	BEP Accompagnement, soins et services à la personne <i>Obtenu à partir de 2013 jusqu'à 2020</i>	Mention complémentaire Aide à domicile <i>Obtenu à partir de 1997</i>	Modules EP1 et EP3 Assistant(e) maternel(le) <i>Obtenus à partir de 2020 (bénéfices pendant 5 ans)</i>
Ministère responsable de la certification	<i>Sports</i>	<i>Emploi</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>	<i>Education Nationale et jeunesse</i>
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant		Dispense	Dispense		Dispense		Dispense
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Dispense				Dispense		
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense	Dispense

3 –PRE INSCRIPTION

Pour les candidats résidant dans l'Académie d'Orléans-Tours, le serveur des inscriptions pour la session 2023 sera ouvert du **18 octobre 2022 14h au 21 novembre 2022 17h** à l'adresse suivante :

www.ac-orleans-tours.fr (rubrique Scolarité/Etudes, Examens puis cliquer sur CAP)

A l'issue de la préinscription, les candidats impriment **le récapitulatif de leur candidature**. Ce document doit être **vérifié, daté, signé par le candidat** et accompagné des pièces demandées. Il devra impérativement être envoyé au service des examens avant le 2 décembre 2022. Il est conseillé d'envoyer de préférence par courrier recommandé avec accusé de réception ou lettre suivie (aucune confirmation de réception de dossier ne sera donnée par le Rectorat).

ATTENTION

Les candidats n'ayant pas envoyé leur récapitulatif de candidature avec les pièces justificatives demandées, à la date limite de retour ne seront pas autorisés à se présenter aux épreuves de la session 2023.

4 – STAGE OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Les épreuves professionnelles (EP1, EP2 et EP3) s'appuient sur **14 semaines** de stage soit 448 h et/ou expérience professionnelle **dont une période obligatoire auprès des enfants âgés de 0-3 ans (un minimum de deux semaines est vivement recommandé) dans au moins deux contextes d'exercices (lieux) complémentaires.**

Les semaines peuvent être consécutives ou non, et effectuées dans une ou plusieurs structures (établissements).

Par exemple: EAJE/école maternelle- MAM/école maternelle – EAJE/AMA) **dont une période obligatoire auprès des enfants de moins de 3 ans pour se présenter à l'épreuve EP1** « Accompagner le développement du jeune enfant » pour laquelle il est préconisé d'effectuer un minimum de 2 semaines

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (crèche, multi-accueil, halte-garderie)

Un emploi en service civique est considéré comme une expérience professionnelle

Pour répondre aux exigences des définitions d'épreuves, il est nécessaire que les candidats avec une expérience professionnelle effectuent un complément d'expérience ou de stage qui leur permettra de préparer dans les meilleures conditions, les épreuves professionnelles pour lesquelles ils n'ont pas d'expérience avérée.

➤ **Conditions de qualification des maîtres de stage ou tuteurs pour les PFMP se déroulant avec un assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels :**

- Expérience professionnelle depuis au moins cinq ans (fournir l'agrément en cours de validité)
- Titulaire de l'UP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) **OU** titulaire de l'UP1 et de l'UP3 du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (arrêté du 22/02/2017) **OU** titulaire d'un diplôme d'Etat dans le domaine de la petite enfance (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants...) **OU** titulaire d'une certification de niveau 3 parmi celles présentées page 3 **OU** agrément depuis plus de 10 ans

➤ **Conditions de qualification des maîtres de stage ou tuteurs pour les PFMP se déroulant auprès d'un organisme de services à la personne (garde à domicile) :**

- Délivrance de l'agrément pour la garde à domicile des enfants de moins de 3 ans
- Tuteur titulaire d'un CAP Petite enfance OU du CAP AEPE, avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance **OU** Tuteur titulaire d'une certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Récapitulatif PFMP selon la situation du candidat (STAGES PRIS EN COMPTE DANS LES 3 DERNIERES ANNEES ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LES 5 DERNIERES ANNEES)

SITUATION DU CANDIDAT	PERIODE DE PFMP A JUSTIFIER
SITUATION 1 SANS expérience	14 semaines de stage à 32h par semaine ou 448 heures - dont une période obligatoire auprès des enfants âgés de 0-3 ans (un minimum de deux semaines est vivement recommandé)
SITUATION 2 AVEC expérience professionnelle en structure et/ ou à domicile (assistant maternel agréé ou garde à domicile)	14 semaines d'expérience professionnelle et/ou stage à 32h par semaine ou 448 heures - dont une période obligatoire auprès des enfants âgés de 0-3 ans (un minimum de deux semaines est vivement recommandé)
SITUATION 3 Dispense(s) EP1 et/ou EP2 et/ou EP3	5 semaines de stage ou 160 heures pour une épreuve à passer 10 semaines de stage ou 320 heures pour deux épreuves à passer Pour se présenter à l'épreuve EP1, une période auprès des 0-3 ans est obligatoire (minimum 2 semaines recommandées)

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (crèche, multi-accueil, halte-garderie)

ACM : Accueil Collectif de Mineurs (école maternelle, centre de loisirs)

Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel et/ou expérience professionnelle

Le candidat envoie par courrier avec **accusé de réception au plus tard le 31 mars 2023** (cachet de la poste faisant foi) **l'annexe PFMP** (p. 8 à 10 de ce livret) **complétée et accompagnée des pièces justificatives** demandées, à :

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
Division des Examens et Concours – DEC6 – CAP AEPE
21 Rue Saint Etienne
45043 ORLEANS cedex 1

En l'absence d'attestations de PFMP conformes aux exigences des épreuves et fournies à la date du 31 mars 2023, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et la note de 0 lui sera attribuée automatiquement.

IMPORTANT

Les dossiers PFMP ne doivent comporter que les documents de l'académie, cités dans ce livret. Les documents des écoles à distance, centres de formation ne seront pas acceptés.

ATTENTION

AUCUN DELAI SUPPLEMENTAIRE NE SERA ACCORDE POUR L'ENVOI DE CES DOCUMENTS OU POUR AJOUTER DES DOCUMENTS MANQUANTS AU PREMIER ENVOI.

5 – LES EPREUVES PROFESSIONNELLES

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne au moins égale à 10 sur 20 sur l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

5.1 - Epreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant » - coeff 7

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien, d'une durée totale d'épreuve de **25 minutes**.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Le candidat présente **deux fiches** : l'une relative à la **réalisation d'un soin du quotidien** et l'autre relative à **l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages**. Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités.

FICHES EP1

Les fiches seront présentées en format A4 (**2 pages maximum Recto/Verso ou 2 rectos**).
Les nom d'usage, nom de famille et prénom du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Les deux fiches peuvent être issues de la même PFMP (mais pas obligatoirement).

Un exemple de ces fiches est à disposition des candidats mais il n'est pas obligatoire de reprendre la même trame : <https://www.ac-orleans-tours.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-122042>

PAS D'ENVOI POSTAL DES FICHES EP1

Le candidat se présentera le jour de l'épreuve avec ses deux fiches, chacune en trois exemplaires.

En l'absence d'une ou des deux fiches le jour de l'épreuve, le candidat se verra attribuer la note de zéro à l'épreuve.

**Dès que le candidat a émargé, il remet ses deux fiches au centre d'examen.
L'utilisation du téléphone portable et la rédaction de fiche manquante ou autres documents sont interdites.**

5.2 - L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif » - coeff 4

Epreuve écrite : durée 1h30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

Il est donc impératif de connaître l'environnement et le contexte.

5.3 - L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel » - coeff 4

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien, d'une durée totale de **25 minutes**

Temps de préparation pour l'option SANS projet : 1h30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

➤ **OPTION SANS PROJET D'ACCUEIL REEL** – Tous candidats

Les candidats inscrits « sans projet réel » passeront leur épreuve à partir d'un dossier documentaire fourni par le centre d'épreuve (temps de préparation d'1h30 avant l'épreuve).

➤ **OPTION AVEC PROJET D'ACCUEIL REEL** – Assistants maternels agréés et employés à domicile

Ces candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve **avec leur projet d'accueil réel** qui prend appui sur leur contexte d'intervention à domicile (arrêté du 22 février 2017). Ils préparent un dossier présentant leur projet d'accueil sur 5 pages maximum.

Ce choix d'option est effectué au moment de l'inscription et devient définitif après le renvoi par le candidat de la confirmation d'inscription.

Au moment de l'inscription, les candidats inscrits en tant que garde à domicile sous contrat avec un organisme de prestation de garde d'enfants à domicile doivent compléter le justificatif p. 12. Ceux inscrits en tant qu'assistant maternel doivent envoyer la copie de leur agrément.

OPTION : AVEC PROJET D'ACCUEIL REEL pour les AMA ou les employés à domicile

Les nom d'usage, de famille et prénom du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet.

Une aide à l'élaboration du projet d'accueil est à la disposition des candidats : <https://www.ac-orleans-tours.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-122042>

PAS D'ENVOI POSTAL DU PROJET REEL

Le candidat se présentera le jour de l'épreuve avec son projet réel en trois exemplaires.

En l'absence de projet d'accueil le jour de l'épreuve, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve se verra attribuer la note de zéro.

ATTENTION, les employés à domicile ne justifiant pas d'un agrément ne peuvent pas faire valoir leur expérience à domicile ni se présenter AVEC un projet d'accueil.

RECAPITULATIF PFMP / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
A COMPLETER PAR LE CANDIDAT

Nom de naissance : **Nom d'usage :**

Prénom : **Etablissement d'inscription :**

Situation du candidat (cocher la case correspondante) :

- candidat sans expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance
- candidat avec une expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 6 ans
- candidat ayant des bénéfices / dispenses d'épreuve

Nom et adresse de l'établissement, de la structure ou de l'employeur	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nombre total d'heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nombre total d'heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nombre total d'heures :

Nom et adresse de l'établissement, de la structure ou de l'employeur	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nombre total d'heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nombre total d'heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nombre total d'heures :

JUSTIFICATIFS A JOINDRE

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Etablissement d'inscription :

<input type="checkbox"/>	Vous êtes assistant maternel agréé	<ul style="list-style-type: none"> - copie de l'agrément de l'assistant maternel - attestation d'expérience professionnelle complétée par le parent employeur - copie des certificats de travail
<input type="checkbox"/>	Vous êtes garde à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - copie de l'agrément de l'organisme - attestation d'expérience professionnelle
<input type="checkbox"/>	Vous avez une expérience professionnelle en EAJE, ACM, école maternelle	<ul style="list-style-type: none"> - attestation d'expérience professionnelle
<input type="checkbox"/>	Vous avez effectué un stage auprès d'un assistant maternel agréé ou en MAM (conditions de recevabilité p. 4)	<ul style="list-style-type: none"> - copie de l'agrément de l'assistant maternel - attestation(s) de stage
<input type="checkbox"/>	Vous avez effectué un stage auprès d'un organisme agréé de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de 0 à 3 ans (conditions de recevabilité p. 4)	<ul style="list-style-type: none"> - copie de l'agrément de l'organisme - attestation(s) de stage
<input type="checkbox"/>	Vous avez effectué un stage en EAJE, ACM, école maternelle	<ul style="list-style-type: none"> - attestation(s) de stage

Attestations de stage et d'expérience professionnelle : utiliser de préférence les attestations de l'académie d'Orléans-Tours

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter la ou les épreuve(s) correspondante(s), la note de 0 lui sera attribuée automatiquement.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOCUMENTS AU RECTORAT : 31 mars 2023 par courrier avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).

Joindre impérativement les 2 pages de cette annexe + les justificatifs demandés.

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
 Division des Examens et Concours – DEC6 – CAP AEPE
 21 Rue Saint Etienne
 45043 ORLEANS cedex 1

ATTESTATION

DE STAGE

D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

La structure, l'organisme d'accueil, l'AMA ou le parent employeur :

Nom ⁽¹⁾ :

Adresse ⁽¹⁾ :

Représenté(e) par (nom) ⁽¹⁾ :

Fonction ⁽¹⁾ :

atteste que le candidat désigné ci-dessous :

Nom usuel ⁽¹⁾:

Nom de naissance ⁽¹⁾:

Prénom ⁽¹⁾ :

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre structure ou organisme ⁽²⁾

est employé ou a été employé ⁽²⁾

du.....au..... ⁽¹⁾

à raison deheures par semaine ⁽¹⁾ soit une durée effective totale deheures ⁽¹⁾

dans une structure accueillant des enfants

0 à 3 ans ⁽²⁾

3 à 6 ans ⁽²⁾

à son domicile (assistant maternel) auprès d'enfants de

0 à 3 ans ⁽²⁾

3 à 6 ans ⁽²⁾

Date(s) de naissance du/des enfant(s) à préciser :

Au cours de cette période, M⁽¹⁾ a participé aux activités suivantes : ⁽²⁾

- Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mise en œuvre d'activités d'éveil
- Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
- Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Accueil de l'enfant et de sa famille
- Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Fait à le ⁽¹⁾

Signature et cachet de la structure, de l'organisme d'accueil ou de l'employeur

(1) *A compléter*

(2) *A cocher*

(3) *Rayer la mention inutile*

JUSTIFICATIF DE SITUATION POUR LES EMPLOYÉS A DOMICILE (à compléter pour les candidats AVEC projet d'accueil réel pour l'EP3)

L'employeur :

Nom ⁽¹⁾ :

Adresse ⁽¹⁾ :

Représenté(e) par (nom) ⁽¹⁾ :

Fonction ⁽¹⁾ :

atteste que le candidat désigné ci-dessous :

Nom usuel ⁽¹⁾ :

Nom de naissance ⁽¹⁾ :

Prénom ⁽¹⁾ :

est employé ou a été employé

du.....au..... ⁽¹⁾

à raison deheures par semaine ⁽¹⁾ soit une durée effective totale deheures ⁽¹⁾

au domicile des parents auprès d'enfants de

0 à 3 ans ⁽²⁾

3 à 6 ans ⁽²⁾

Date(s) de naissance du/des enfant(s) à préciser :

Au cours de cette période, M⁽¹⁾ a participé aux activités suivantes : ⁽²⁾

- Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mise en œuvre d'activités d'éveil
- Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
- Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Accueil de l'enfant et de sa famille
- Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Fait à le ⁽¹⁾

Signature et cachet de l'employeur

(1) A compléter

(2) A cocher

(3) Rayer la mention inutile